

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à BOUCHER Gaëlle ; BURLOT Gilbert à TALOC Bruno ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Agathe ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé à CLEC'H Vincent ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOÉTÉ Cécile (arrivée à 19h40) ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	14
Votants	74
Absents	14

DEL2024-09-197

SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME ARMORIQUE HABITAT À PLOUËC-DU-TRIEUX POUR 04 LOGEMENTS – PROJET « KERARZIC »

Armorique Habitat sollicite l'Agglomération pour une participation financière pour la réalisation de 4 logements (2 PLUS, 1 PLAI et 1 PLS) rue de Kerarzac à Plouëc-du-Trieux.

Le chantier doit débuter d'ici la fin de l'année et s'achever en novembre 2025.

Plan de financement présenté par Armorique Habitat :

Nom opération Commune	« Kerarzac » Plouëc-du-Trieux	
Nombre de logements	4	
Type d'opération	Neuf	
Coût de revient (TTC)	730 455,00 €	100%

Fonds propres bailleur	132 000,00 €	18,07 %
Emprunts bailleur	585 673,00 €	80,18 %
Subventions Etat	6 282,00 €	0,86 %
Autres subventions (CD22)	0,00 €	0,00 %
Subventions de droit commun Agglo dont création PLUS/PLAI* dont travaux acquisition-amélioration /démolition- reconstruction **	6 500,00 € 6 500,00 € 0,00 €	0,89 %

* prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux HT, hors viabilisation

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations DEL2023-04-85 du 11 avril 2023 et DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Armorique Habitat une subvention de 6 500 € pour l'opération susmentionnée, au titre des aides de droit commun ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT